

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 21 Septembre 2015

Début de séance à : 20h30

Présents : Mmes GARRIGUES, Maire.
Mmes OUTRE et DURAND, Adjointes.
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.
Mrs MONFRAIX, SORROCHE, Adjointes.
Mrs BOUBILA, CROS, FOUCHER, LIONNET et PERES.

Secrétaire : Mme AUSTRUY

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2015,*
- *CUI-CAE médiathèque,*
- *DM – Investissement :*
 - *Jeux enfants/Ado,*
 - *Ecole,*
- *Demandes de subventions,*
- *Représentants commission locale d'évaluation des charges transférées du Sicoval,*
- *Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),*
- *Subvention coopérative scolaire,*
- *Accès future mairie (voirie communale),*
- *Appel d'offre future mairie,*
- *Informations diverses : Plan de déplacement urbain (PDU), Observatoire de la délinquance du Sicoval, Point Couloumié, Scolaire : Rentrée des classes, CM des enfants, Syrie.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2015 est approuvé après que Madame le Maire ait apporté les précisions demandées lors du CM précédent concernant les admissions en non-valeur.

DELIBERATIONS:

I – CUI-CAE médiathèque.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé au secteur non marchand en particulier collectivités et établissements publics territoriaux. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou aux travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Madame le Maire précise qu'une convention doit être signée avec l'Etat et que ce contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois. Il prévoit un accompagnement dans l'emploi organisé par la commune en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Elle propose donc de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour la commune de 35 heures hebdomadaire à compter du 1er novembre 2015 et de l'autoriser à signer la convention d'accueil de ce CAE. La personne recrutée interviendra en majeure partie sur la médiathèque.

Après discussion, la délibération est votée à l'unanimité

II – DM3 - Investissement.

Compte tenu des travaux de réfection nécessaires au niveau du groupe scolaire et compte tenu de la volonté municipale d'accompagner les enfants dans leur développement, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les investissements suivants, soit:

- Jeux pour enfants/Ados : 125 000 € TTC
- Ecole : 90 000 € TTC

La délibération est votée à l'unanimité

III – Demande de subvention.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer pour les investissements, en fonction des dossiers, des demandes de subvention auprès des divers organismes (DETR, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, CNDS et Réserve Parlementaire), sachant que ce n'est pas forcément cumulatif.

La délibération est votée à l'unanimité

IV – Représentant commission locale d'évaluation des charges transférés du Sicoval.

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les Commune et les intercos.

Cette commission qui est réunie lors de chaque transfert de charges, est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par Commune.

Suite aux élections municipales générales, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de désigner :

- Délégué titulaire : Colette DURAND
- Délégué suppléant : Michèle GARRIGUES

La délibération est votée à l'unanimité

V – Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du diagnostic effectué par un bureau d'étude sous l'égide du Sicoval portant sur les différents bâtiments municipaux, et de la nécessité selon la loi, d'approuver un A'dap (Agenda d'accessibilité Programmé) avec une prospective de programmation sur les travaux nécessaires à la mise aux normes d'accessibilité, ceci sur une période de 3 ans à compter de 2015, cette période pouvant être prorogée de 3 ou 6 années supplémentaires par dérogation.

Ce diagnostic ayant été effectué en 2010 et 2011, tous les points portant sur la médiathèque, les salles d'associations... sont devenus caducs, car nous disposons maintenant du pôle culturel qui bien entendu correspond aux dernières normes en vigueur en matière d'accessibilité.

Compte tenu des investissements réalisés à ce jour, du démarrage prochain des travaux de la future mairie, des baisses de dotations de l'état et du budget municipal, la réalisation de ces travaux est proposée sur 6 ans, suivant l'agenda suivant :

- 2016 : Mairie pour 90 000 €
- 2017 : Ecole première tranche pour 45 000 €
- 2018 : Eglise pour 26 000 €
- 2019 : Ecole deuxième tranche pour 50 000 €
- 2020/2021 : Vestiaires sportifs pour 150 000 € (réfection totale).

Après discussion, la délibération est votée à l'unanimité

VI – Subvention Coopérative scolaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant de la subvention 2015 de la coopérative scolaire - établi en fonction du nombre d'enfants scolarisés – pour l'année 2015 est de 3 498.00 €

Pour répondre au souhait de l'école, la somme de 1750.00 € sera versée sur le compte de la Coopérative scolaire et le reste sera mis sur l'enveloppe scolaire imputation 6067 (fournitures scolaires) du Budget Communal.

Après discussion, la délibération est votée à l'unanimité

VII – Accès future mairie (voirie communale).

Compte tenu du fait que l'accès à la future mairie se fera depuis le parking actuel et que ce nouvel espace sera ouvert au public, Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de transférer dans le domaine public communal les parcelles ou parties de parcelles suivantes actuellement classées dans le domaine privé de la commune, soit:

- Parcelles B, 791,793 et 234,
- Partie des parcelles B, 792 et 794.

La délibération est votée à l'unanimité

VIII – Attribution lots – Future mairie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis de la commission d'appel d'offres portant sur l'attribution des lots de la future mairie qui s'est réunie le 17 septembre 2015 en présence de Madame Vieu, notre perceptrice. 62 propositions ont été examinées.

L'appel d'offre ayant été déclaré fructueux, ont été retenues les entreprises suivantes.

Lot n°01 – Demolition - GO- Enduit – VRD:	NEROCAN
Lot n°02 – Charpente – Couverture – Zinguerie :	NEROCAN
Lot n°03 – Menuiseries extérieures aluminium :	SMAP
Lot n°06 – Doublages – Cloisons – Distribution -Faux plafonds :	MASSOUTIER
Lot n°07 – Plomberie- Sanitaires :	JPC
Lot n°08 – Electricité. Chauffage	SOCOREM/SOCOCLIM
Lot n°09 – Sol dur faïence :	SP CARRELAGE
Lot n°10 – Sol souple :	CERMSOL
Lot n°11 – Peinture – Nettoyage :	ETR

Pour les Lot n°04 – Menuiseries bois et Lot n°05 – Serrurerie, la commission s'est prononcée pour une rencontre avec les entreprises ayant soumissionnées car il y a quelques points à revoir.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Acceptent de suivre les propositions de la commission d'appel d'offre,
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux marchés de la future mairie.

La délibération est votée à l'unanimité

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

I – Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- 1) Le PDU (Plan de déplacement urbain) 2020-2030 pour lequel la concertation. Bien que cette compétence soit une compétence du SICOVAL, il est souhaitable que la commune de Belberaud donne son avis sur ce dossier.

Les membres du conseil municipal pensent que dans l'intérêt des habitants de notre territoire et plus largement de l'ensemble de la population desservie, le PDU doit intégrer les points suivants :

- Prolongation du 916 jusqu'à Baziège et recalibrage
- Réalisation du PLB
- Connexion entre le PLB et la 3^{ème} ligne du métro
- Développer les aires de covoiturages
- Développer les modes de déplacements doux
- Faciliter la traversée de la Garonne avec au minimum un passage supplémentaire.

2) Diffusion du document sur l'observatoire de la délinquance du Sicoval. Notre territoire est globalement peu impacté, mais notre commune a tout de même subi 10 cambriolages sur l'année 2014.

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'éléments par rapport aux violences conjugales et familiales et aux atteintes aux bâtiments publics.

Belberaud dépend depuis le 01 septembre de la gendarmerie de Saint Orens. Une visite de la commune est prévue avec le lieutenant Rigaud, responsable de cette brigade.

3) Point Couloumié :

Sur les 15 PSLA, 12 sont vendus et la signature des baux des logements locatifs sociaux est prévue le 3 novembre 2015. Le démarrage d'une autre tranche de travaux est prévu pour la fin de l'année.

4) Point des effectifs pour la rentrée Scolaire à l'école «Le petit prince » : 116 enfants répartis en 2 classes de maternelles de 24 et 21 enfants, et 3 classes de primaires CP-CE1 19 enfants, CE2-CM1 26 enfants et CM1-CM2 26 enfants.

A la suite de la présentation par Madame BOUVILLE de ce qu'est un Conseil Municipal des Enfants, la mise en place devant se construire avec l'école et l'accord des parents d'élèves, il est convenu de proposer que cette présentation puisse être faite à l'équipe pédagogique et aux parents d'élèves lors d'un prochain conseil d'école.

5) Madame le maire informe les élus des décisions prises à ce jour par les collectivités face à l'urgence humanitaire des réfugiés. La Région devrait donner aux collectivités d'accueil 1000 euros en complément des 1000 euros arrêtés par l'Etat par personne accueillie. Le Département a voté une aide exceptionnelle de 100000 euros pour des actions à caractères médical, éducatif ou alimentaire.

Il est décidé de revoir ce point lors du prochain conseil municipal afin, dans un souci d'efficacité, de voir comment se regrouper avec d'autres collectivités.

Fin de séance à 23h30